



RCS : SENS

Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00100

Numéro SIREN : 379 208 176

Nom ou dénomination : 3JBAT

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2014 sous le numéro de dépôt 659

3JBAT

Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 €

Siège social : 5, Impasse Sennepie

89100 SAINT-CLEMENT

379 208 176 RCS SENS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS
14 MAI 2014****PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****du 31 mars 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le trente et un mars,
à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les associés de la société par actions simplifiée « 3JBAT », au capital de 150 000 € divisé en 2 070 actions, entièrement libérées, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Cabinet BDO IDF, 4 boulevard du Mail, 2^{ème} étage, à SENS (89100), sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Marc PIERRE préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur José LAGES est désigné en qualité de scrutateur et exerce également les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent ensemble 2 070 actions sur un total de 2 070 actions composant le capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare en outre que le Commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission de Monsieur José LAGES, directeur général,
- nomination d'un nouveau directeur général,
- rémunération du nouveau directeur général,
- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les avis de convocation ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

ML 82

[Signature]

Après échange de diverses observations, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur José LAGES, Directeur Général, à compter de ce jour, le remercie de son action et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} avril 2014, Monsieur Mathieu LAGES, demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE (89260), 34 Grande Rue, pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 15 des statuts.

Monsieur Mathieu LAGES remercie les associés de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe, de son chef, aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer ultérieurement la rémunération de Monsieur Mathieu LAGES, Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société « GMBA ESSONNE », SARL au capital de 25 000 €, dont le siège social est sis à ORSAY (91400), 6 boulevard Dubreuil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 402 685 747, représentée par Monsieur Raymond DORGE, en remplacement de Monsieur Michel GIRE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

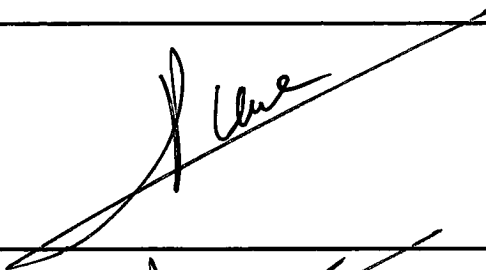
CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

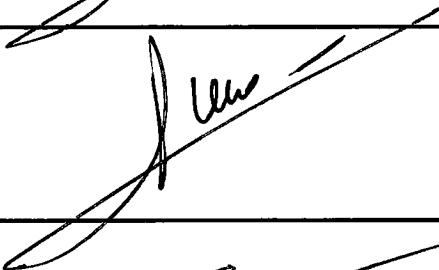
ML 82 JW

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés, après lecture.

SARL 2J
Représentée par
Jean-Marc PIERRE



Jean-Marc PIERRE



José LAGES



Mathieu LAGES
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

